

Message de la présidence du conseil d'établissement

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel du Conseil d'établissement de l'école Le Petit-Bonheur pour l'année 2022-2023. Ce rapport, requis en vertu de l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique, fait état des différents dossiers traités lors des séances. Vous y trouverez les faits saillants de l'année.

Le conseil d'établissement regroupe différents acteurs du milieu de vie qu'est notre école. Parents, enseignants, professionnels, personnel de soutien et direction sont tous réunis et ont en commun un même objectif, la réussite. Pour mener à terme tous les dossiers passant par le conseil d'établissement, nous avons pu compter sur une équipe dévouée et pleine d'idées. Les rencontres ont permis des échanges, questionnements et recherche de solution afin de créer un milieu de vie où nos enfants peuvent s'épanouir, entourés de personnes attentionnées, dévouées et dynamiques. Je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté, de près ou de loin, leur contribution.



Suzie Bang, présidente du conseil d'établissement de l'école Le Petit-Bonheur 2022-2023

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (CÉ) de l'école Le Petit-Bonheur a été formé de six parents-membres réguliers, deux parents-membres substitués, trois enseignantes, une technicienne en éducation spécialisée, une représentante du service de garde ainsi que le directeur d'école.

	Nom	Fonction
Représentants des parents	Suzie Bang	Présidente et parent
	Sophie Lacroix	Vice-présidente et parent
	Stéphanie Lacharité	Secrétaire et parent
	Sabrina Guilbert	Parent et représentante au comité de parents
	Andrée-Anne Demers-Cloutier	Parent et substitut au comité de parents
	Marilyn Jodoin	Parent
	Élianne Bossé	Substitut et parent
Représentants du personnel	Maryse Lauzon	Substitut et parent
	Marc-André Meunier	Directeur
	Sonia Avoine	Enseignante
	Isabelle Despars	Enseignante
	Karine Guilmain	Enseignante
	Céline Rivard	Personnel de soutien – TES
France Tanguay	Représentante du service de garde	

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

Le CÉ a tenu six séances ordinaires sur les huit prévues en 2022-2023. Deux de ces rencontres ont été annulées, peu de sujets étant à l'ordre du jour. Lors de l'adoption du calendrier des rencontres le 28 septembre 2022, il a été convenu de faire certaines rencontres par visioconférence. Les rencontres du 22 novembre 2022, 21 février 2023 et 28 mars ont été ciblées. De plus, lorsque nécessaire, la formule d'adoption ou d'approbation par voie électronique a également été utilisée afin de se conformer à l'échéance de certains points.

Date	Type de séance	Lieu de rencontre
27 septembre 2022	Ordinaire	École
25 octobre 2022	Ordinaire	École
13 décembre 2022	Ordinaire	École
21 février 2023	Ordinaire	Visioconférence (Teams)
25 avril 2023	Ordinaire	École
30 mai 2023	Ordinaire	École

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées
Pouvoirs généraux		
Projet éducatif Art. 74, 75, 96.13, 109, 109.1 et 110.10	Septembre 2022	Information
	Octobre 2022	Adoption
	Avril 2023	Information
Contributions financières exigés Art. 3 la.4, 7 al.3, 75.01 al.1 et 2 et 292 al.3	Avril 2023	Approbation
Principes d'encadrement des coûts Liste du matériel d'usage personnel Art. 77.1	Avril 2023	Approbation
Règles de fonctionnement des services de garde Art. 77.2	Septembre 2022	Adoption
Critères de sélection de la direction d'établissement Art. 79 et 110.1	Avril 2023	Consultation
Rapport annuel Art. 82 et 110.4	Septembre 2023	Adoption
Services éducatifs offerts et qualité Art. 83, 96.12, 110.3.1 et 110.9	Février 2023	Information
Règlement portant sur le traitement des plaintes	Mai 2023	Consultation

Pouvoirs liés aux services éducatifs		
Choix des manuels scolaires et du matériel didactique Art. 77.1, 89.1, 96.15 et 110.12	Mai 2023	Consultation
Temps alloué à chaque matière	Février 2023	Approbation

Art. 86 et 89		
Activités éducatives Art. 87 et 89	Septembre 2022	Approbation
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles		
Fonds à destination spéciale Art. 94 et 110.4	Octobre 2022	Recommandation (Campagne de financement, produits de l'érable)
Budget annuel de l'établissement Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Mai 2023	Adoption
Autres activités réalisées		
Formation d'un organisme de participation des parents Art. 96	Septembre 2022	Décision par les parents lors de l'assemblée générale
Élection à la présidence, à la vice-présidence et au secrétariat Art. 56 et 107	Septembre 2022	Élection
Règles de régie interne et calendrier annuel des séances du conseil Art. 67 et 108	Septembre 2022	Adoption
Formation obligatoire du MESS sur les conseils d'établissement Art. 53 et 459.5	Tout au long de l'année	
Choix des événements spéciaux faisant exception à la politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	Septembre 2022	Adoption
Reconduction du contrat pour le service alimentaire	Avril 2023	
Reconduction du service de photographie scolaire	Octobre 2022	Adoption
Activité de compostage à l'école	Avril 2023	
Participation à la campagne de tirelires Leucan	Octobre 2022	
Campagne de financement pour le comité de la fête des finissants	Mai 2023	Approbation
Semaine de reconnaissance du personnel	Février 2023	Réalisation grâce à la participation des parents- membres du CÉ, l'organisme de participation des parents (OPP) et de la direction de l'école